



Lettre recommandée contre moi pour vandalisme dans l'immeuble

Par **Alain Rabiet**, le **21/09/2016** à **13:43**

Bonjour,

Samedi il y a trois semaines, j'ai organisé une fête chez moi, qui a duré jusqu'à tard dans la nuit et qui a dérangé certains voisins.

Le lendemain matin, ceux-ci sont venus vers 10h du matin, m'ont fait des remarques puis ont appelé les policiers qui sont venus une heure plus tard, alors que la fête était finie. Les policiers ont juste relevé mon identité pour prouver qu'ils sont bien venus, mais ne m'ont pas mis d'amende.

En revanche, pendant la nuit, la poignée de la porte d'entrée principale de l'immeuble a disparu. Les voisins m'ont donc blâmé pour cela alors que je n'étais pas au courant et que je ne sais absolument pas ce qu'il s'est passé.

Le syndicat de l'immeuble a donc fait remplacer la poignée et j'ai aujourd'hui reçu une lettre recommandée me demandant de rembourser les frais (900€).

Que dois-je donc faire ? Car ils m'accusent alors que je n'ai rien fait, même si la disparition est peut-être liée à moi il n'y a aucune preuve...

Merci de votre aide